



COMMUNE DE
Chamoson
VALAIS SUISSE

Conformément à l'art. 200 de la loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, nous vous communiquons les listes déposées par les partis pour les élections à la Présidence et à la Vice-Présidence de la commune selon le système majoritaire.

ELECTION A LA PRESIDENCE DE LA COMMUNE

Deux listes ont été déposées pour cette élection, à savoir :

- M. Reynald BLANCHUT, Conseiller communal
- M. Claude CRITTIN, Président de commune

ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DE LA COMMUNE

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection à la Vice-présidence de la commune, le candidat de cette liste, M. Luc Monsciani est élu sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

L'ADMINISTRATON COMMUNALE DE CHAMOSON

Chamoson, le 15 octobre 2024